

REGLEMENT FINANCIER

DESIGNATION	Montant
<u>COTISATION REGIONALE</u>	
Groupement sportif dont l'équipe première senior évolue en championnat :	
Fédéral (ou possède une équipe de championnat de France de jeunes).....	250,00 €
Régional.....	180,00 €
Départemental.....	100,00 €
Annuaire papier (demande d'une société commerciale).....	60,00 €
<u>ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT REGIONAL</u>	
Senior.....	170,00 €
Junior U20.....	120,00 €
Cadet(te) U17.....	80,00 €
Minime U15.....	40,00 €
Benjamin(e) U13.....	0,00 €
<u>COUPE DE PROVENCE SENIOR</u>	
Engagement.....	0,00 €
Forfait.....	300,00 €
<u>CAISSE DE PEREQUATION (Somme totale versée en 4 échéances)</u>	
Senior Pré Nationale Masculine.....	1 800,00 €
Senior Excellence Masculine.....	1 700,00 €
Senior Pré Excellence Masculine.....	1 600,00 €
Senior Pré Nationale Féminine.....	1 700,00 €
Senior Excellence Féminine.....	1 500,00 €
Junior U20.....	1 500,00 €
Cadet 1ère division U17.....	1 200,00 €
Cadet 2ème division U17.....	1 100,00 €
Cadette U17.....	1 000,00 €
Minime garçon U15.....	800,00 €
Minime Fille U15 (divisé par deux si championnat en deux phases comité puis ligue).....	700,00 €
Benjamin et Benjamine U13.....	0,00 €
<u>FORFAIT</u>	
Simple catégorie senior.....	200,00 €
Simple autres catégories U20 et en-dessous.....	160,00 €
Simple dans les 3 dernières journées de chaque phase catégorie senior.....	400,00 €
Simple dans les 3 dernières journées de chaque phase autres catégories U20 et en-dessous.....	380,00 €
Général catégorie senior.....	500,00 €
Général autres catégories U20 et en-dessous.....	400,00 €
Général catégorie senior, avant le début des championnats.....	200,00 €
Général autres catégories U20 et en-dessous, avant le début des championnats.....	100,00 €
<u>PENALITES FINANCIERES</u>	
Liste des joueurs brûlés non parvenue avant la 1ère journée de championnat (joueurs qualifiés).....	120,00 €
Liste des joueurs brûlés non parvenue par journée de retard après la 1ère (cumulative).....	50,00 €
Absence de licence (applicable un mois calendaire après la date de qualification) :	
Senior - Junior U20 - Cadet(te) U17.....	30,00 €
Minime U15 - Benjamin(e) U13.....	18,00 €
Retard d'inscription d'une équipe dans un championnat au-delà de la date d'engagement prévue :	
Senior - Junior U20 - Cadet(te) U17.....	50,00 €
Minime U15 - Benjamin(e) U13.....	20,00 €
Absence de présentation PAR équipes obligatoires devant terminer leur championnat.....	100,00 €
Non respect du statut de l'entraîneur.....	100,00 €
Feuille de marque de championnat régional (fournies par la Ligue de Provence) :	
Non spécifique ou incomplètement remplie.....	30,00 €
Non parvenue dans les délais (10 jours maximum).....	60,00 €

REGLEMENT FINANCIER

DESIGNATION	Montant
Non utilisation de E-Marque dans les divisions imposées PNM, PNF.....	50,00 €
E-Marque non parvenue dans les délais (10 jours maximum).....	60,00 €
Double de feuilles de marque de championnat fédéral seniors ou jeunes non parvenu sous 10 jours.....	80,00 €
Non enregistrement des résultats sur FBI (dimanche 20h00 dernière limite).....	70,00 €
Non réponse sous un délai de 10 jours à une demande de dérogation informatique.....	40,00 €
Deuxième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport.....	40,00 €
Troisième faute technique et/ou disqualifiante sans rapport.....	60,00 €
Faute technique et/ou disqualifiante supplémentaire sans rapport à partir de la 4ème.....	80,00 €
Faute disqualifiante avec rapport.....	100,00 €
Demande d'autorisation de rencontre internationale non formulée.....	50,00 €
<u>ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE PROVENCE</u>	
Absence d'un groupement sportif disputant un championnat :	
Fédéral.....	600,00 €
Régional.....	400,00 €
Qualificatif au championnat régional.....	170,00 €
Non qualificatif au championnat régional et non représenté.....	80,00 €
<u>REMBOURSEMENT A LA LIGUE DE PROVENCE</u>	
Ouverture de tout dossier.....	250,00 €
Courrier nécessitant un recommandé avec accusé de réception.....	25,00 €
Frais de chèque impayé.....	45,00 €
Changement de la liste des brûlés avant la fin des matchs aller.....	30,00 €
Demande de changement d'horaire ou de date hors des délais.....	50,00 €
Indemnité kilométrique.....	0,35 €
<u>RECLAMATION A LA LIGUE DE PROVENCE</u>	
Au moment du dépôt de la réclamation (non remboursable dans tous les cas).....	75,00 €
Au moment de la confirmation.....	100,00 €
TOTAL.....	175,00 €
Ces droits seront remboursés, déduction faite de 50% pour les frais de dossier, si la décision est confirmée	
<u>RECLAMATION A LA FEDERATION</u>	
Au moment du dépôt de la réclamation.....	75,00 €
Au moment de la confirmation.....	100,00 €
TOTAL.....	175,00 €
<u>APPEL A LA CHAMBRE D'APPEL</u>	
Cautionnement d'appel disciplinaire (article 637 des RG).....	310,00 €
Appel abusif.....	250,00 €
Appel d'une décision administrative (article 915 des RG).....	375,00 €
<u>DEMANDE DE DELEGUE PAR UNE ASSOCIATION</u>	
Un délégué demandé par un groupement sportif appliquera pour son remboursement la formule suivante :	
(Montant kilométrique x nbre km aller et retour) + indemnité de rencontre	
Indemnité de rencontre.....	20,00 €
Indemnité kilométrique.....	0,35 €
<u>BAREME REGIONAL DES ARBITRES</u>	
Les arbitres sont défrayés directement par virement périodique de la caisse de péréquation de la Ligue de Provence en fonction du barème suivant :	
(Montant kilométrique x nbre km aller et retour) + indemnité de rencontre	
Indemnité kilométrique.....	0,35 €
Indemnité de rencontre (montant fixé par la Fédération Française de Basket Ball) :	
Senior.....	26,67 €

REGLEMENT FINANCIER

DESIGNATION	Montant
U20, U17, U15, U13.....	21,67 €
<u>PARTICIPATION AUX STAGES DE FORMATION</u>	
Stage arbitres.....	100,00 €
Stage formation EJ (5 jours) sans hébergement, repas midi inclus.....	210,00 €
Stage formation ER (10 jours) sans hébergement, repas midi inclus.....	350,00 €
Hébergement par nuit (repas soir, nuit, petit déjeuner).....	70,00 €
Inscription examen EJ ou ER (1 jour, repas midi inclus).....	50,00 €
Inscription en formation ou examen EJ ou ER dans les 15 jours qui précèdent, supplément.....	30,00 €
Revalidation entraîneur régional (la journée officielle).....	50,00 €
Rattrapage revalidation entraîneur régional (2 jours).....	130,00 €
Aucun remboursement de stage si annulation 10 jours avant le début du stage	
Remboursement de 50 % si annulation de 11 à 20 jours avant le début du stage	
L'annulation doit se faire obligatoirement par écrit le plus rapidement possible (courriel conseillé)	
Dans tous les cas, déduction de 30,00 € pour frais administratifs.	
<u>INDEMNITES DES CADRES (hors CTS et CTF)</u>	
La journée.....	60,00 €
La demi-journée.....	30,00 €
<u>PARTICIPATION MENSUELLE DES FAMILLES AU POLE ESPOIRS PROVENCE BASKET</u>	
(sur 10 mois)	
Interne.....	330,00 €
Externe.....	170,00 €
Partenaire.....	50,00 €

Article 1 : Les groupements sportifs doivent régler les sommes réclamées dans les 15 jours suivant la notification du Trésorier.

Article 2 : Le groupement sportif ne se conformant pas à ce point du règlement sera, jusqu'à régularisation de sa dette, pénalisé d'un point pour chacune des rencontres du championnat concerné.

Article 3 : Tout groupement sportif non à jour avec les trésoreries des Comités Départementaux, de la Ligue Régionale de Provence ou de la Fédération Française de Basket Ball ne sera pas engagé ou réengagé dans un quelconque championnat.

Article 4 : Toute personne non à jour avec les trésoreries des Comités Départementaux, de la Ligue Régionale de Provence ou de la Fédération Française de Basket Ball ne sera pas inscrite ou réinscrite au Pôle Espoirs Provence Basket

Règlement financier pour la saison 2014-2015 adopté le 18 mars 2014